



ASIE/INDE - Les dix points de l'Eglise indienne pour l'Année de la Foi

Mangalore (Agence Fides) – Comment renforcer la foi de la population ? Comment répondre aux défis pastoraux (tels que la pauvreté et la présence des sectes) et aux besoins spirituels des fidèles ? En pleine Année de la Foi, l'Eglise qui est en Inde s'interroge et identifie « dix points fondamentaux » pour vivre pleinement ce temps que Benoît XVI a offert à toute l'Eglise universelle.

Ainsi que cela a été indiqué à l'Agence Fides, à l'occasion d'une rencontre ayant eu lieu hier, 29 janvier, à Mangalore, promue par l'Evêque, S.Exc. Mgr Aloysius Paul D'Souza, en présence du clergé, des religieux et de fidèles laïcs, l'Eglise indienne a noté que l'Année de la Foi invite chaque croyant à « repenser le détachement des biens terrestres et l'engagement en faveur de la justice sociale ». Placée sous la conduite du Père Nithiya Sagayam, OFM Cap, Secrétaire exécutif du Bureau chargé du Développement humain de la Fédération des Conférences épiscopales d'Asie (FABC), l'assemblée a réaffirmé qu'il est urgent de planifier, dans chaque Diocèse, les modalités et les moyens de rendre efficace l'Année de la Foi, traduisant ses contenus au plan pastoral pour les différents milieux et les différentes tranches d'âge.

L'assemblée a approuvé un programme en dix points, qui a été envoyé à l'Agence Fides :

1. Raconter aux enfants et aux jeunes l'histoire de la foi et des sacrifices faits afin de porter la foi dans les différents territoires ;
2. Créer des « équipes de la foi » spécifiques en vue de l'animation dans tous les Diocèses, équipes qui devront œuvrer avec les associations, les personnes âgées, les jeunes et les familles ;
3. Renforcer la solidarité envers les nécessiteux en ayant recours à des équipes de bénévoles ;
4. Instituer des « équipes de la paix » spécifiques, chargées de promouvoir l'unité et la réconciliation dans les familles et dans les villages ;
5. Célébrer les Journées de la Paix pour les parents, les couples, les jeunes, les femmes ;
6. Reprendre des plans d'action concrets en faveur des droits des pauvres et des opprimés portant sur la sécurité alimentaire, l'égalité des sexes, les salaires justes, les droits de l'enfant etc. ;
7. Construire de bons rapports avec les fonctionnaires du gouvernement local ;
8. Mettre en place l'Adoration eucharistique dans toutes les églises ;
9. Accorder une attention particulière aux groupes de jeunes, aux familles, aux migrants, aux malades ;
10. Débuter le Carême comme « temps de transformation », en se concentrant sur la réconciliation entre personnes, familles, communautés. (PA) (Agence Fides 30/01/2013)